



BRIGADE numérique Gendarmerie

En cas d'urgence,
contactez le 17 ou 112

La brigade numérique
répond à toutes vos
sollicitations **NON-URGENTES** sur

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr
ou les réseaux sociaux



- Dialoguer en temps réel, vous apporter une réponse concrète et immédiate



- Vous guider pour contacter la brigade ou le commissariat de proximité



- Nous signaler un événement ou un fait



- Vous donner une réponse à un problème de sécurité



- Vous renseigner sur les démarches de préplainte en ligne



- Vous orienter vers l'administration compétente



- Obtenir un récépissé d'enregistrement sur la main courante gendarmerie pour acter un différend familial, de voisinage sans pour autant déposer plainte

